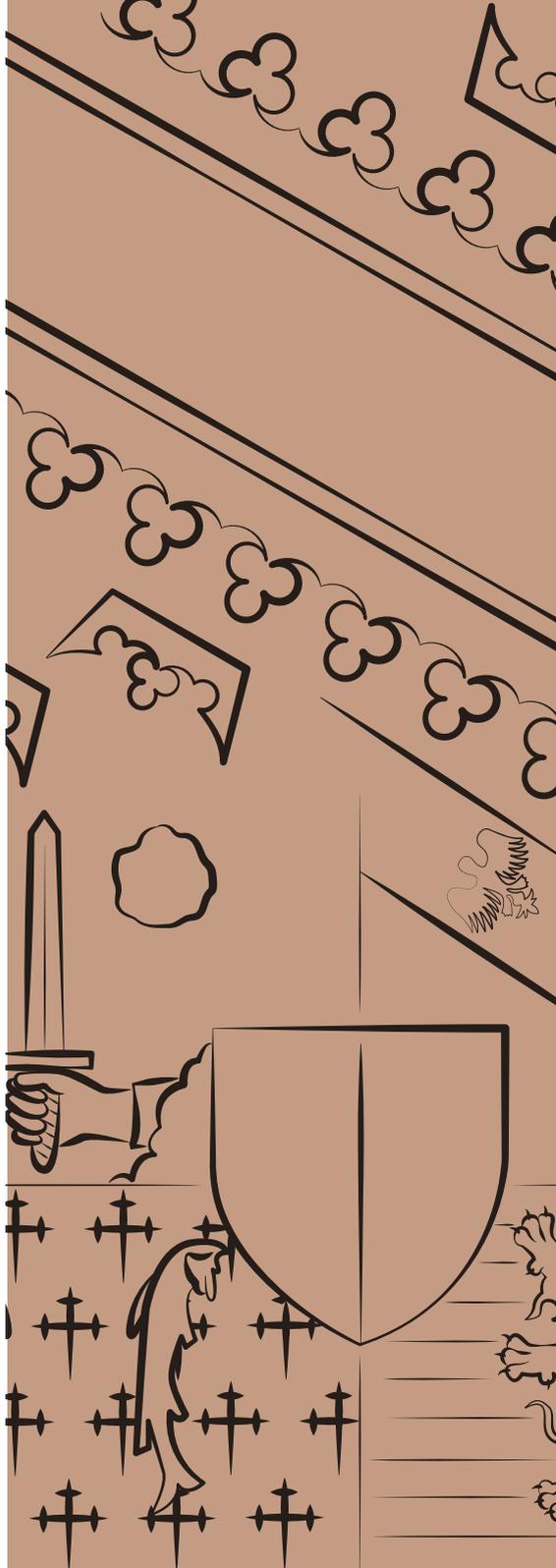


Formation Continue

Université de Strasbourg

Diplôme d'université

Droit local alsacien- mosellan



L'Université de Strasbourg

- 55 000 étudiants dont 20% d'étrangers
- 5 700 personnels dont 1 750 enseignants-chercheurs

Des chiffres imposants qui font de l'Université de Strasbourg un espace riche et multiple, que ce soit dans l'offre de formation pluridisciplinaire et la recherche, comme dans l'offre culturelle et patrimoniale.

La formation continue universitaire

Le Service Formation Continue (SFC) propose la gamme de formations universitaires la plus complète de France :

- 900 formations
- 60% de l'activité est réalisée avec des stages courts (dont près de 35% sur-mesure, en intra)
- 40% avec des formations diplômantes
- 9 000 stagiaires
- 2 000 intervenants par an, 1/3 d'universitaires et 2/3 de professionnels
- 1 équipe dédiée de 50 personnes
- 11M € de CA

Nos domaines d'intervention en formation continue :

- Biologie médicale
- Chimie - Biotechnologie - Environnement - Pharmacie
- Entreprises et administration - Fonctions centrales
- Gérontologie
- Imagerie médicale - Exploration
- Métiers de la rééducation
- Métiers de l'odontologie
- Pharmacie d'officine
- Professions de la santé
- Sages-femmes - Infirmiers
- Social et médico-social

Nous pouvons aussi intervenir sur l'ensemble des domaines d'enseignement des 35 facultés, écoles d'ingénieurs et instituts de l'Université de Strasbourg.

Présentation de la formation

Produit de l'histoire mouvementée des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, le droit local alsacien mosellan s'est construit par strates législatives successives depuis 1870. Malgré le retour des trois départements à la France, en 1918, le choix du législateur français a consisté à y remettre en vigueur le droit français général, tout en conservant, soit à titre définitif, soit à titre provisoire, certains aspects de la législation locale. Ce choix de politique législative a été arrêté par deux grandes lois du 1er juin 1924, entrées en vigueur le 1er janvier 1925. Depuis cette date continuent à s'appliquer dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle des règles qui leur sont propres. Ce droit local alsacien mosellan est un droit vivant puisqu'il évolue avec les réformes de droit général opérées par le législateur, et fait l'objet d'interprétations tant par les juridictions du fond que nationales. Dans ces départements, il est également au cœur d'importants débats d'ordre politique, juridique ou social.

Il résulte de ces considérations que toute activité juridique ou judiciaire dans l'un de ces trois départements nécessite inévitablement une connaissance approfondie de la législation locale et de son interprétation par les juridictions.

Personnes concernées

La formation est ouverte à toute personne titulaire au minimum d'une licence en droit ou d'une qualification jugée équivalente qui, dans sa vie professionnelle présente ou à venir, a besoin d'une connaissance approfondie des règles posées par le droit local alsacien-mosellan. Sont principalement visés les magistrats, les notaires, les avocats, les greffiers des services judiciaires, les employés des offices notariaux, les employés des cabinets d'avocats, les agents des collectivités territoriales, les juristes d'entreprises, les juristes d'associations ou encore les assistants parlementaires.

Les personnes qui ne sont pas titulaires des diplômes demandés mais qui peuvent justifier d'acquis personnels et professionnels équivalents peuvent candidater en mettant en avant ces acquis dans le dossier de candidature.

Points forts de la formation

- Faire des stagiaires des spécialistes du droit local alsacien mosellan
- Une équipe pédagogique constituée d'enseignants-chercheurs spécialisés en la matière et de professionnels du droit (notaires, avocats, magistrats)

Compétences à l'issue de la formation

- Mobiliser des savoirs hautement spécialisés
- Développer une conscience critique des savoirs
- Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes
- Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnels

Programme

UE1 : Contexte et théorie générale (début mars à fin avril) 15h - coef. 1

- Histoire de l'Alsace et de la Moselle (3h)
- Principes généraux d'application du droit local et cadre constitutionnel (9h)
- Mécanismes juridiques voisins (3h)

UE2 : Droit public (début mai à fin juin) 15h - coef. 1

- Droit des religions (9h)
- Droit des collectivités territoriales (3h)
- Droit de la chasse (3h)

UE 3 : Droit privé (début septembre à fin novembre) 45h - coef. 3

- Droit immobilier et publicité foncière (12h)
- Droit social (9h)
- Droit des successions (3h)
- Droit des professions (3h)
- Associations et fondations (6h)
- Organisation judiciaire et procédures civiles (6h)
- Procédures locales (6h)

Responsable scientifique

Patrice Hilt - Professeur à la faculté de droit, de sciences politiques et de gestion - Université de Strasbourg.

patrice.hilt@unistra.fr

INFORMATIONS

Durée

75 heures de cours en présentiel

Tarif | Dates

3000€ | du 06 mars 2023 au 15 décembre 2023

Pour plus d'informations, cliquez ici

Renseignements et inscriptions

Laurence Kostyra

03 68 85 49 74

lkostyra@unistra.fr

Contact

Mélanie Renaerd pour toute question plus générale
sur les possibilités de financement
m.renaerd@unistra.fr - 03 68 85 49 90

